

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-125
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de Mme BECKING Laura, représentante de l'entreprise CALI PRO sise, 4, Rue de Dublin à MOMMENHEIM (67670) du 09/11/2023.

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de réfection de cheminée au 10, Rue de la Dîme à La Wantzenau nécessitant le stationnement d'un camion grue pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Le 15 novembre 2023,

10, Rue de la Dîme à La Wantzenau,

Règlementation 3.02.05 : Voies à vitesse limitée à 30 km/h

Règlementation 3.04.02 : Voies où le dépassement est interdit

Règlementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant dans la zone des travaux

Directives : La chaussée sera rétrécie ponctuellement avec maintien de la circulation

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CALI PRO sise, 4, Rue de Dublin à MOMMENHEIM (67670)

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Cédric GROCHUSKI de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Mme. BECKING Laura de l'entreprise CALI PRO,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 13 NOV 2023

La Maire,
Michèle KANNENBERG

l'adjoint délégué
Camille MEYER

